



La crise de la Recherche publique

La CFDT demande au gouvernement de porter les moyens de la Recherche à 3 % du PIB

déclare Jean-François TROGRLIC, secrétaire national de la CFDT

Pour la CFDT, l'appel des chefs d'unité de recherche est justifié. Il manifeste la crise de confiance que connaît la recherche publique depuis 2002 et 2003, En effet, les promesses n'ont jamais été tenues. 2004 annonce, certes, une hausse, mais n'efface pas les deux années d'austérité 2002 et 2003.

La CFDT demande au gouvernement de respecter l'engagement pris au sommet européen de Lisbonne (2000) de porter à 3 % du PIB les dépenses de recherche et de développement en 2010. Cet objectif est vital pour permettre à l'Europe de rester dans la compétition mondiale à l'innovation, et pour créer les emplois de demain.

La France a un retard important à rattraper. Le secteur des entreprises, malgré de grands succès, par exemple dans l'aéronautique, le nucléaire et l'industrie spatiale, ne joue pas pleinement son rôle, alors que les instruments existent, par exemple le crédit d'impôt recherche, et ne sont pas entièrement utilisés. Il faut donc mieux les mettre en œuvre.

Il est également nécessaire d'avoir un secteur public de recherche (EPST et EPIC) dynamique, indispensable, comme les universités, à la production de connaissances et au progrès technique.

Parce que la science a besoin de la durée, la CFDT refuse la transformation des postes statutaires en CDD de 3 à 5 ans, qui ne pourra qu'éloigner les jeunes de la science et encourager ceux qui y réussissent à aller à l'étranger où les conditions de salaire et de travail sont supérieures.

Pour faire face à la concurrence mondiale, la France doit faire évoluer son modèle de recherche original. Cela nécessite de réelles négociations avec les personnels concernés et plus encore la participation des citoyens car il s'agit là d'un enjeu de société.

La CFDT soutient ainsi l'idée d'assises de la recherche, pour donner un contenu réel aux engagements affirmés au plus haut niveau de la nation et que le gouvernement doit intégrer dans son plan d'action pour l'emploi.